

13 logements ont bénéficié d'aides pour l'amélioration de l'habitat

Livarot - 30 Septembre



Il y a presque un an, la communauté de communes du pays de Livarot a signé une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), afin de proposer aux propriétaires des conseils mais aussi des aides, dans leurs travaux d'amélioration de leurs logements.

La collectivité apporte une aide de 300 € qui vient s'ajouter à la prime de l'État, 3 300 €. Selon les dossiers, l'Anah subventionne 35 % à 50 % des travaux entrepris. La condition : réaliser des travaux améliorant la performance énergétique d'au moins 25 %.

La semaine passée, les élus et les techniciens, en charge de l'habitat, se sont rendus chez Claude Lesaulnier, un Livarotais qui a bénéficié de ces aides. « **Nous avons remplacé les fenêtres, isolé la toiture ainsi que partiellement les murs. Nous avons bénéficié de 70 % d'aides, pour un gain énergétique estimé à 35 %** », explique le propriétaire.

De janvier à septembre 2014, 47 porteurs de projets ont été informés lors des permanences mensuelles du lundi. « **Il y a eu 29 dossiers montés, ce qui concerne 13 logements. Trois dossiers ont bénéficié des aides dans le cadre de la perte d'autonomie** », indique Christophe Raveau, en charge de l'opération, pour le centre de développement pour l'habitat (CDHAT).

Sur les neuf premiers mois de l'année, le total des aides a atteint 106 846 € pour 244 101 € de travaux engagés. « **Ce sont des résultats probants**, mentionne Didier Hue, directeur du CDHAT. **Il y a une volonté des pouvoirs publics. Pour les personnes qui ont des problèmes avec les factures énergétiques, 80 à 100 % d'aides sont possibles. Cette opération continue jusqu'en décembre, date limite pour le dépôt des dossiers, mais les travaux peuvent être réalisés dans les trois ans qui suivent.** »

Pour sa part, le maire et président de la CDC, Sébastien Leclerc, voit aussi dans cette opération, un soutien à l'activité des artisans locaux.

Permanence habitat au Point-Info 14, rue du Général-Leclerc chaque premier lundi du mois de 9 h 30 à 12 h